

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

Salle de conférence de l'OMS
Vendredi 4 septembre 1970, 8 heures

PRESIDENT : Dr K. Abhay (Laos)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. Communications	101
2. Accusé de réception par le Président des rapports succincts reçus des gouvernements au sujet de leurs activités sanitaires	102
3. Allocution du Président	102
4. Examen des projets de résolution	104
5. Déclaration des représentants de l'ONU, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant des relations officielles avec l'OMS	105
6. Programme de travail	112
7. Examen des projets de résolution	113

Troisième séanceVendredi 4 septembre 1970, 8 heuresPRESENTSI. Représentants des Etats Membres

AUSTRALIE	Dr H.M. Franklands Dr D. De Souza Dr L. Rovin M. K. Adair Dr E. Thomson
CAMBODGE	Dr Pruoch Vann
CHINE	Dr C.K. Chang Dr K.P. Chen
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Dr M. Beaubien Dr J.K. Shafer Dr L.J. Florio Colonel R.T. Jensen
FRANCE	Médecin-Général J. Rondet Dr A. Cheval
JAPON	Dr T. Takizawa M. M. Yamasaki M. K. Watanabe M. S. Nakazawa M. N. Maekawa
LAOS	Dr Khamphai Abhay Dr Phouy Phoutthasak Dr Tiao Jaisvasd Visouthiphongs
MALAISIE	Dato (Dr) Haji Abdul Majid bin Ismail Dr Chong Chun Hian Dr Abdul Khalid bin Sahan
NOUVELLE-ZELANDE	Dr C.N.D. Taylor
PHILIPPINES	Dr J. Azurin Dr G. Balbin Dr T.A. Gomez
PORTUGAL	Dr Diego Hora Silva Ferreira

REPUBLIQUE DE COREE	Dr M.H. Lee Dr C.D. Min
ROYAUME-UNI	Dr G.H. Choa Dr K.L. Thong
SAMOA-OCCIDENTAL	L'Honorable Fuimaono Moasope
SINGAPOUR	Dr Koh Thong Sam
VIET-NAM	Dr Nguyen Dang Que Dr Nguyen Tuan Phong

II. Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

NATIONS UNIES ET PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	M. W.M. Harding
--	-----------------

III. Représentants des organisations intergouvernementales

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD	Médecin-Général J. Rondet
-----------------------------	---------------------------

IV. Représentants des organisations non gouvernementales

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES MEDECINS	Dr I.Y. Zalamea
COMITE INTERNATIONAL CATHOLIQUE DES INFIRMIERES ET ASSISTANTES MEDICO-SOCIALES	Mme M.R. Ordoñez
CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIERES	Dr A.M. Maglacas
FEDERATION DENTAIRE INTERNATIONALE	Dr F.G. Rojas

FEDERATION INTERNATIONALE
DES HOPITAUX

Dr E. Congeo

FEDERATION INTERNATIONALE
POUR LE PLANNING FAMILIAL

Dr E.I. de Castro

LIGUE DES SOCIETES DE LA
CROIX-ROUGE

Mme G.B. Senador

SOCIETE INTERNATIONALE
DE RADIOLOGIE

Dr L.R. Lopez

V. Secrétariat de l'OMS

SECRETARIE

Dr Francisco J. Dy
Directeur régional

1. COMMUNICATIONS

1.1 Programme de travail

Le DIRECTEUR REGIONAL signale que le Bureau régional n'a jamais connu de pareilles inondations. Il regrette profondément les désagréments qu'a pu entraîner pour les représentants l'annulation des séances de mercredi et jeudi. Il a préparé, pour le soumettre au Comité, un nouveau programme de travail quelque peu différent du programme distribué antérieurement.

Il propose que la réunion du sous-comité du programme et du budget se poursuive jusqu'à la pause-café, après quoi les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en relation officielle avec l'OMS prononceront leurs allocutions. Ensuite, le sous-comité reprendra ses discussions. (Pour l'adoption du nouveau programme de travail, voir section 6).

1.2 Ajournement des discussions techniques

Le Dr CHANG (Chine) rappelle qu'en raison des conditions météorologiques, le Comité régional a perdu deux journées, soit un tiers du temps consacré à la session. Or, il sera difficile de condenser en quatre jours un programme de travail prévu pour six jours. Il semble que le temps prévu pour l'examen du projet de programme et de budget soit insuffisant, quoique l'on ait proposé que le sous-comité du programme et du budget poursuive ses débats l'après-midi. Ceci retardera le début des discussions techniques, réduisant par là même le temps qui leur sera consacré et contraignant les rapporteurs et le secrétariat à terminer le rapport avant lundi matin, compte tenu du fait qu'une séance soit prévue samedi après-midi. Il n'est pas question de prolonger la session. Il propose donc, sous réserve de l'approbation du Comité, que les discussions techniques soient reportées à la prochaine session du Comité. Le thème choisi revêt une grande importance et doit être étudié de façon approfondie pour que les discussions soient fructueuses.

Le Dr ISMAIL (Malaisie) appuie la proposition de la Chine. Il ne pense pas qu'une réunion soit justifiée si les représentants doivent y aborder de façon superficielle le thème choisi pour les discussions techniques, qui

revêtent une importance et un intérêt tout particuliers, ou tout autre point de l'ordre du jour. En raison des circonstances, le Comité se voit obligé de prendre une décision.

Le Médecin-Général RONDET (France) s'associe aux représentants de la Chine et de la Malaisie pour proposer que les discussions techniques soient remises à plus tard. Le thème choisi est d'une grande importance et recouvre un vaste domaine. Par ailleurs, le secrétariat doit certainement faire face à certains problèmes du fait des inondations. Le report des discussions techniques à la prochaine session donnera aux représentants le temps d'étudier le document de travail qui vient d'être distribué, de se former une opinion précise et de déterminer ce qui est nécessaire et possible pour satisfaire les besoins de l'avenir. De la sorte, la discussion n'en sera que plus constructive.

Le Dr TAYLOR (Nouvelle-Zélande) appuie la proposition, compte tenu des diverses raisons déjà avancées.

Le PRESIDENT suggère que la proposition soit mise aux voix. Cette suggestion est approuvée à l'unanimité. Le Président demande aux rapporteurs de préparer un projet de résolution concernant le renvoi des discussions techniques à l'année prochaine. Il prie par ailleurs le Directeur régional de soumettre au Comité un nouveau programme de travail. (Pour l'examen du projet de résolution, voir section 7.2).

2. ACCUSE DE RECEPTION PAR LE PRESIDENT DES RAPPORTS SUCCINCTS RECUS DES GOUVERNEMENTS AU SUJET DE LEURS ACTIVITES SANITAIRES : Point 9 de l'ordre du jour (suite des première et deuxième séances)

Le PRESIDENT accuse réception des rapports reçus des Gouvernements de la Chine et du Japon sur leurs activités sanitaires.

3. ALLOCUTION DU PRESIDENT : Point 5 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT se dit très touché d'avoir été élu à la présidence de la vingt et unième session. En effet, cela fait grand honneur à son pays, le Laos. En même temps, il se sent inquiet quand, assistant pour la première fois à une telle réunion après d'éminents prédécesseurs, il va assumer la grande responsabilité de mener à bien les débats. Mais il se sent quand même rassuré grâce à l'expérience du Vice-Président et des Rapporteurs, qui

l'aideront à remplir sa lourde tâche. Il se sent encore plus rassuré quand il voit à ses côtés le Directeur général qu'il a eu l'honneur de connaître aux dernières Assemblées mondiales de la Santé, et le Directeur régional qu'il connaît de longue date. Il sait également, comme il l'a constaté depuis l'ouverture de la session, que la courtoisie et l'amitié constituent la base ordinaire des relations entre les différentes délégations. C'est pourquoi il remercie en son nom et au nom de son pays tous les représentants.

Revenant aux problèmes de la vingt et unième session, il constate que depuis vingt ans, grâce aux efforts communs laborieusement entrepris, des progrès substantiels ont été obtenus, en particulier dans le domaine de la planification et de la coordination des services de santé, de la formation du personnel médical et paramédical, de la protection de la mère et de l'enfant. Il y a d'autre part une identité de vues unanime des pays Membres sur le problème de la recherche en matière de maladies transmissibles et de lutte contre ces maladies. Ces résultats ont été obtenus grâce au travail inlassable des directeurs régionaux, notamment du Dr Dy, qui ont su tirer le meilleur parti des bonnes volontés de chaque pays, afin d'élaborer des programmes en commun et de veiller à leur réalisation. C'est aussi grâce au Dr Dy et à la compréhension et la collaboration de tous qu'une coordination de l'assistance et des activités a pu être obtenue et que des progrès sociaux et économiques ont pu être réalisés dans la Région. Il y a une véritable coopération entre pays ou organismes donateurs et pays bénéficiaires.

Nous nous trouvons au seuil d'une nouvelle décennie et nous sommes toujours en présence de graves problèmes. Dans son rapport annuel à la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général a parlé du problème de la pollution et du cancer et des espoirs que les recherches ont fait naître, des dangers de l'utilisation des insecticides, etc. Il a également soulevé le problème de l'accroissement démographique qui est un des principaux facteurs des changements de milieu. Il a précisé que les résolutions de l'Assemblée recommandent la recherche d'un meilleur état de santé, qu'il s'agisse dans certains cas de réduire le taux de natalité, ou dans d'autres de pallier à la stérilité. C'est un problème qui intéresse la Région et sur lequel il faut toujours se pencher.

L'enseignement et la formation du personnel médical et paramédical sont des soucis permanents de tous les gouvernements et des efforts doivent être redoublés dans la Région pour trouver une base commune de qualification, tout en respectant le statut propre à chaque école, université ou institut.

Il reste encore à faire une tâche immense. Mais on a le droit d'espérer, car l'Organisation représente un instrument unique pour le travail sanitaire international et, de plus, fait partie des Nations Unies : de ce fait, elle est à l'abri, dans une grande mesure, des vicissitudes politiques.

C'est dans cet esprit que le Président convie les participants à entreprendre les travaux de la présente session. Il remercie d'avance, pour leur collaboration, les représentants des pays, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant des relations officielles avec l'OMS.

4. EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION

4.1 Résolution sur le choléra proposée par le représentant des Philippines (WPR/RC21/WP/1)

Le Dr FRANKLANDS (Australie) dit que le paragraphe 3 du projet de résolution est trop limité en ce sens qu'il ne concerne que les gouvernements de la Région du Pacifique occidental. Peut-être ce paragraphe pourrait-il être légèrement modifié de manière à mentionner les autres Etats Membres de l'OMS.

Le PRÉSIDENT demande au Directeur régional son opinion sur ces suggestions.

Le DIRECTEUR REGIONAL donne lecture de l'article 50 de la Constitution de l'OMS, qui précise les fonctions du Comité régional. Il y est dit à l'alinéa e) que le Comité doit "fournir des avis à l'Organisation, par l'intermédiaire du Directeur général, sur les questions internationales de santé d'une importance débordant le cadre de la Région", ce qui semble répondre à la question soulevée par le représentant de l'Australie. Le projet de résolution pourrait donc être modifié en conséquence.

Le Dr BEAUBIEN (Etats-Unis d'Amérique) estime que l'énoncé du paragraphe 3 du projet de résolution est quelque peu péremptoire, car les gouvernements y sont invités à envoyer des vaccins, des fournitures médicales, etc. Il n'ignore pas que la situation est grave, mais il pense que le terme "encouragement" serait plus approprié.

Le PRESIDENT propose qu'un texte révisé du projet de résolution soit distribué au Comité, compte tenu des propositions du Dr Franklands et du Dr Beaubien (voir section 7.1 pour la décision finale).

4.2 Résolution sur le rapport annuel du Directeur régional (WPR/RC21/WP/2)

Le Dr BEAUBIEN (Etats-Unis d'Amérique) considère que le texte de la résolution est parfaitement acceptable, et il espère que le Comité l'adoptera.

Décision : En l'absence d'observations, le projet de résolution est adopté (voir résolution WPR/RC21.R3).

5. DECLARATION DES REPRESENTANTS DE L'ONU, DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES OU NON GOUVERNEMENTALES AYANT DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS : Point 21 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT donne lecture d'un télégramme de M. Darwish (Directeur Résident du Bureau régional du FISE pour l'Asie orientale et le Pakistan) qui regrette de ne pouvoir assister à la session et lui envoie tous ses voeux de succès.

A la demande du Président, les représentants suivants prononcent une allocution.

5.1 Représentant de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le Développement

M. HARDING, après avoir salué les participants et transmis les voeux du Secrétaire général des Nations Unies et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement, rappelle que la Deuxième décennie du développement vient de commencer. En dépit des grands espoirs qui ont marqué le début de la Première décennie, les années 60 ont abouti sur la désillusion. Néanmoins, des progrès ont été réalisés et, ce qui importe encore plus, le

monde a pris davantage conscience de ce que signifie véritablement le développement, un stade que seule la combinaison judicieuse de l'expérience durement acquise et du réalisme dans les objectifs visés et les méthodes suivies permet d'atteindre. C'est en grande partie grâce à l'OMS que l'on a commencé à examiner de façon plus lucide la notion de développement international, car l'Organisation ne s'est jamais cachée que les problèmes de santé ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. L'OMS est en même temps pleinement consciente de la nécessité d'assurer le bien-être de tous.

Le rapport du Directeur régional à la vingt et unième session du Comité est un très bon exemple de ce qu'une bonne planification associée à une exécution efficace permet de faire. M. Harding a l'honneur d'ajouter les félicitations du Secrétaire général des Nations Unies et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement à l'occasion de la présentation de cet excellent rapport.

Lorsqu'il s'est adressé au Comité, le Directeur général a fait allusion aux changements qui vont être apportés au système de développement international en coopération. Ces changements résultent de l'ensemble des expériences de la collectivité internationale de la société mondiale au cours des dernières années. Deux facteurs essentiels sont à la base de cette évolution : d'une part, on a pris conscience de l'interdépendance de la famille humaine, quels que soient l'emplacement ou l'occupation de ses membres. Par ailleurs, il est devenu très clair que les besoins de chaque famille - santé, alimentation, habitat, emploi et sécurité - sont de plus en plus interdépendants. Cela justifie les efforts croissants des gouvernements et des institutions multilatérales en matière de coopération.

On s'efforcera d'élargir encore cette coopération en raison des progrès importants réalisés au cours des dernières décennies dans les pays dits en voie de développement. Les connaissances et compétences locales se sont beaucoup développées, et l'apport du monde international doit donc devenir beaucoup plus spécialisé et prendre une forme multidisciplinaire. En outre, les gouvernements ont maintenant des services de planification plus efficaces qui, tout en continuant à se préoccuper principalement de questions économiques, s'intéressent dans une certaine mesure à la planification sociale. En outre,

la planification par secteur se développe rapidement. Ainsi, le développement des compétences spécialisées et de la planification nécessite de la part des gouvernements - avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement et des institutions spécialisées - un effort coopératif de programmation par pays pour améliorer et accroître la contribution internationale au développement national. Cependant, il convient de souligner que les nouvelles méthodes envisagées ne feront que préciser le type de coopération qui devient de plus en plus évident depuis quelques années. Le Programme des Nations Unies pour le Développement a toujours reconnu l'importance de la coordination, comme en témoignent les relations cordiales qui ont toujours existé entre le bureau de son Représentant résident aux Philippines et le Bureau régional de l'OMS, qui conjuguent leurs efforts pour améliorer le sort de l'humanité.

Pour conclure, M. Harding félicite, au nom de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement les délégations, le Directeur régional et son personnel, pour les réalisations remarquables qui ont marqué l'année écoulée.

5.2 Représentant de la Commission du Pacifique sud

Le Médecin-Général RONDET déclare que la Commission du Pacifique sud va tenir ces jours-ci à Suva (Fidji) sa trente-troisième session budgétaire annuelle; elle sera précédée par la dixième conférence du Pacifique sud au cours de laquelle le programme pour 1971 sera discuté par les délégués des dix-neuf territoires situés dans cette région. C'est la raison pour laquelle la Commission ne peut pas être représentée au Comité régional cette année et son secrétaire général lui a demandé d'être son représentant.

La Commission dont le siège est à Nouméa, a été fondée en 1947 dans le but de promouvoir le développement sanitaire, économique et social des populations océaniques. Les gouvernements membres de la Commission sont l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la France, Nauru, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le Samoa-Occidental. La Commission réalise des enquêtes, diffuse des informations, organise des cours et des conférences et fournit des services d'experts. Son programme de santé comprend de nombreuses activités dans le domaine de la santé publique : elles concernent notamment la

psychiatrie, l'hygiène dentaire, la lutte contre les rats et les poissons toxiques, et la nutrition; la Commission s'intéresse également à la planification familiale ainsi qu'à la formation du personnel médical et paramédical. Chaque fois qu'elle le peut, la Commission collabore avec l'OMS. Le séminaire sur les services de santé dentaire prévu à Nouméa en janvier prochain aura lieu sous les auspices des deux organisations. L'un des experts de la Commission doit se rendre prochainement à Genève pour participer à une réunion sur l'évaluation des services de santé mentale. Le Bureau régional de l'OMS a envoyé des experts à un séminaire sur l'urbanisation et il doit fournir un conférencier pour un cours sur l'administration des hôpitaux qui se tiendra au Samoa.

Le Directeur du programme de santé de la Commission espère que la coopération avec l'OMS se poursuivra en 1971, année au cours de laquelle il pense pouvoir organiser des réunions et des cours techniques sur divers sujets médicaux et sanitaires. Le Médecin-Général Rondet, à son retour à Nouméa, rendra compte à la Commission des travaux de la présente session.

5.3 Représentant de la Fédération dentaire internationale

Le Dr ROJAS transmet à tous les participants les salutations et les bons voeux de la Fédération dentaire internationale et félicite le Directeur régional de sa désignation si méritée à un second mandat.

La Fédération se rend pleinement compte du rôle essentiel de l'OMS dans la mise au point et l'amélioration des programmes d'hygiène dentaire dans toute la Région. Cependant, il y a encore beaucoup à faire. De profonds changements dans l'art dentaire organisé ont lieu à tous les niveaux. Le programme d'hygiène dentaire dans la Région est maintenant assez important pour justifier l'affectation d'un conseiller à plein temps pour 1972. Les populations se rendent compte de plus en plus de l'importance de l'hygiène dentaire et, maintenant que le nombre de pays dans la Région a passé à seize, les demandes d'avis compétents seront plus fréquentes.

Une autre question qui préoccupe particulièrement la Fédération est la fluoruration de l'eau pour prévenir les caries dentaires. L'importance d'une telle mesure est illustrée par la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé recommandant aux gouvernements d'effectuer autant que possible

cette fluoruration. Aux Philippines, la législation pertinente n'a malheureusement pas été mise à exécution, en raison du manque de fonds nécessaires à l'acquisition d'équipement et de connaissances techniques.

Au nom de la Fédération, le Dr Rojas demande au Comité régional pour qu'il inscrive les postes suivants à ses prévisions budgétaires de 1972 : un conseiller régional en soins dentaires à plein temps, stationné à Manille; une assistance au Gouvernement des Philippines dans l'exécution de son projet de fluoruration; une extension de l'assistance FISE/OMS aux services dentaires des écoles publiques; des bourses pour la formation des dentistes attachés au Ministère de l'Education; une assistance continue aux programmes dentaires en cours dans les pays Membres et aux séminaires dentaires inter-pays. Les deux premiers postes sont très prioritaires.

5.4 Représentante de l'Association internationale des femmes médecins

Le Dr ZALAMEA présente les salutations de l'Association internationale des femmes médecins et félicite l'OMS des efforts accomplis pour promouvoir les services de santé et de soins médicaux efficaces par le développement du personnel. Elle réitère l'appui de son Association aux activités de l'Organisation.

5.5 Représentante du Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales

Mme ORDONEZ présente les meilleurs voeux du Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales. Le Neuvième Congrès mondial des infirmières a eu lieu en 1969 et avait pour thème : "L'infirmière et le développement de l'humanité". Le Comité international catholique a été très reconnaissant aux experts de l'OMS qui ont participé à ce congrès.

Le Comité catholique collabore avec les organisations internationales, et notamment avec l'OMS, pour l'amélioration des programmes et de la formation du personnel, en mettant l'accent sur une approche multidisciplinaire. Dans le cadre de cette collaboration, il a accordé des bourses pour la formation d'infirmières.

Mme Ordoñez formule l'espoir que l'OMS fera participer les organisations non gouvernementales à tout programme de formation de personnel infirmier, pour renforcer les cadres infirmiers dans les pays qui en ont besoin.

5.6 Représentante du Conseil international des infirmières

Le Dr MAGLACAS présente les vœux du Conseil international des infirmières, qui est très reconnaissant d'avoir été invité à la réunion du Comité régional puisque c'est grâce à de telles réunions qu'il est au courant des projets, des problèmes et des besoins des pays et qu'il est en mesure d'adapter son travail aux besoins actuels.

Le Conseil, par l'intermédiaire de ses 65 pays membres et de ses représentants internationaux, a contribué à l'élaboration de niveaux élevés de pratique et d'enseignement infirmiers ainsi qu'à la promotion du bien-être des infirmières afin que tous puissent bénéficier de meilleurs soins infirmiers. Pour atteindre ces objectifs, on a notamment établi des normes pour la pratique et l'enseignement infirmiers ainsi qu'un code professionnel pour les infirmières et les praticiens; on a fait des études sur l'infirmière et les soins infirmiers et encouragé des travaux de recherche en vue d'élargir les connaissances des infirmières; on a promu le bien-être général des infirmières en élaborant des normes et une législation. Le Conseil a également procuré des services consultatifs.

Le transfert du siège du Conseil à Genève en 1966 lui a permis de collaborer étroitement avec d'autres organismes internationaux, inter-gouvernementaux ou non gouvernementaux s'occupant de questions de santé.

Le Conseil ne dispose pas de ressources financières énormes mais lorsqu'on évalue ses accomplissements en termes qualitatifs et qu'on prend en considération les progrès considérables réalisés grâce à des changements constructifs, son bilan apparaît positif. Au cours des quatre dernières années, quarante pays ont été en contact avec le Conseil en vue de créer une association nationale des infirmières ou pour devenir membre du Conseil.

Le Conseil souscrit d'avance aux résolutions et décisions essentielles concernant les soins de santé qui seront adoptées au cours de cette réunion.

5.7 Représentante de la Fédération internationale pour le planning familial

Le Dr DE CASTRO présente les vœux de la Fédération internationale pour le planning familial. Elle félicite le Comité d'avoir adopté, à sa vingtième session, la résolution sur les aspects sanitaires de la dynamique des populations.

La Fédération consacre surtout ses efforts à l'hygiène de la maternité et de l'enfance. Grâce à la participation active de l'OMS aux programmes de planification familiale, à l'aide du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et à l'appui accru des gouvernements, les objectifs fixés pourront être atteints prochainement. La planification familiale offre la solution à tous les problèmes fondamentaux de l'humanité.

La Fédération s'occupe de formation, d'information et d'activités éducatives. Certes, les Nations Unies et les gouvernements ont des programmes étendus de planification familiale, mais les organisations non gouvernementales ont aussi un rôle à y jouer. La collaboration entre la Fédération et l'OMS a toujours été de la plus haute importance.

5.8 Représentant de la Société internationale de radiologie

Le Dr LOPEZ remercie l'OMS, au nom de la Société qu'il représente, de l'avoir invité à la vingt et unième session du Comité régional. Il promet la coopération sans réserve de la Société internationale de radiologie aux efforts menés par l'OMS pour promouvoir la santé dans le monde entier. La Société peut notamment apporter une aide en fournissant du matériel radiologique et en formant du personnel aux techniques de radiologie. Pour conclure, le Dr Lopez exprime ses meilleurs vœux de succès à la session.

5.9 Représentante de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Mme SENADOR présente les vœux de la Ligue et de la Société nationale de la Croix-Rouge des Philippines.

Il est bien connu que la Ligue et l'OMS coopèrent étroitement pour prévenir la maladie et promouvoir la santé à travers le monde. La ligue a participé à l'élaboration du manuel de l'OMS relatif à l'organisation de services de transfusion sanguine et du Guide de l'OMS relatif aux mesures sanitaires

à prendre au cours de calamités naturelles. Les Sociétés de la Croix-Rouge collaborent à la promotion de la planification familiale et à la réalisation de projets de nutrition appliquée. La Société nationale de la Croix-Rouge des Philippines s'intéresse particulièrement à un manuel destiné à former un personnel capable d'assurer une alimentation adéquate aux victimes de calamités naturelles et autres catastrophes. Il est très possible de resserrer encore les liens entre la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et l'Organisation mondiale de la Santé.

5.10 Représentant de la Fédération internationale des hôpitaux

Le Dr CONGCO dit que la Fédération internationale des hôpitaux est très honorée d'être présente à cette réunion. Les discussions ont été encourageantes et instructives et constituent des directives qui pourraient bien être le cadre général dans lequel seront poursuivis les objectifs de l'OMS dans la Région.

Le Rapport annuel du Directeur régional fait état des problèmes des hôpitaux dans les pays en voie de développement et souligne le rapport entre ces derniers et les principaux problèmes de santé. La mise en oeuvre des programmes de soins médicaux a particulièrement retenu l'attention de l'Association philippine des hôpitaux; ceci permettra de doter de services de soins une grande partie de la population - privée jusqu'ici de soins hospitaliers. Le Rapport annuel contient un grand nombre de renseignements sur les activités de l'OMS dans la Région du Pacifique occidental.

La Fédération internationale des hôpitaux poursuivra ses efforts visant à assister l'OMS dans ses travaux afin d'améliorer les conditions de vie dans la Région.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL (suite de la section 1.2)

Le Dr ISMAIL (Malaisie) dit que le point 20 de l'ordre du jour, "utilité d'un accord régional sur les titres et la formation du personnel paramédical pour qu'il reçoive les diplômes nécessaires à l'amélioration de sa situation", proposé par son gouvernement revêt une certaine importance sur le plan national. Cependant, il est difficile d'aboutir à un accord régional ou international sur

cette question. Pour cette raison, et vu la situation actuelle et le peu de temps dont dispose le Comité, la délégation de la Malaisie voudrait retirer sa proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Médecin-Général RONDET (France) fait observer que le point 18 de l'ordre du jour : "Choix du sujet des discussions techniques à la vingt-deuxième session du Comité régional" n'a plus de raison d'être. En effet, le sujet de cette année sera discuté à la session prochaine.

L'ordre du jour proposé pour les travaux du vendredi 4 septembre au mardi 8 septembre 1970, tel qu'il a été modifié, est adopté.

7. EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION

Le Comité examine les projets de résolution suivants :

7.1 Choléra (WPR/RC21/WP/1 Rev. 1) (suite de la section 4.1)

Le DIRECTEUR REGIONAL attire l'attention sur le troisième alinéa du projet de résolution : "Fonds spécial" doit être remplacé par "Compte spécial".

Décision : Le projet de résolution, ainsi corrigé, est adopté
(voir résolution WPR/RC21.R5)

7.2 Discussions techniques (WPR/RC21/WP/3) (suite de la section 1)

Le Dr PHONG (Viet-Nam) voudrait ajouter le paragraphe suivant au projet de résolution : "PRIE le Dr K.P. Chen de continuer à accepter la présidence des discussions techniques à la vingt-deuxième session du Comité régional".

Le Dr FRANKLANDS (Australie) fait remarquer que cette addition ne serait pas valable si le Dr Chen ne peut pas participer à la vingt-deuxième session.

Le DIRECTEUR REGIONAL dit qu'il a choisi le Président des discussions techniques en consultation avec le Président du Comité régional. Si le Comité souhaite que le Dr Chen soit président des discussions, le Directeur

régional étudiera la question avec le Président du Comité et, si le Dr Chen est disponible et a l'agrément de son gouvernement, il n'y aura pas de difficultés.

Le PRESIDENT demande au représentant du Viet-Nam s'il accepte de retirer sa proposition d'amendement, pour que la procédure décrite par le Directeur régional puisse être suivie.

Le Dr PHONG (Viet-Nam) accepte de retirer sa proposition en raison des explications du Directeur régional.

Décision : Le projet de résolution est adopté sans changement (voir résolution WPR/RC21.R4).

La séance est levée à midi